



Choisir son mode de licenciement

Par **mbart**, le **25/11/2012 à 17:19**

Bonjour, rnje travaille dans la même société depuis 13 ans. Son siège social est dans le 06, et suite à l'ouverture d'un établissement secondaire j'ai déménagé en 2008 dans le 84 (sur ma demande et avec l'accord de mon employeur). L'établissement secondaire ayant fermé récemment, mon employeur m'a mise à disposition chez un client situé à Marseille, ce qui me fait 3h de transport par jour, 4 jours par semaine. Divorcée il y a 15jrs, mon fils (4 ans) a des pb médicaux lourds qui l'oblige à avoir un suivi personnalisé et assez lourd. Nous avons du même faire une demande d'AVS pour l'aider en classe. Il est clair que la solution marseillaise n'est pas durable, et que je ne peux envisager un déménagement pour retourner travailler au siège dans le 06. Seulement vu mon ancienneté et mon salaire, mon employeur ne veut pas payer un licenciement. Je suis depuis qqes jours en arrêt maladie pour dépression et surmenage, je ne sais pas comment sortir de cette situation, et je voudrais savoir ce à quoi j'ai droit et quelle procédure suivre, rnmerci d'avance, rnrmM